

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 25 FEVRIER 2008

L'an deux mil huit, le 25 février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de Gamaches-en-Vexin se sont réunis sous la présidence de Madame Perrine FORZY, dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, le 15 février 2008.

Etaient présents : Alexandre QUILLET, Benoît MORELLET,
Francis LORiot, Serge MOREL, Michel DUTILLEUX

Absents excusés : Colette TURLURE, Dominique INGLIN, Danièle LEMETAIS

Secrétaire de séance : Alexandre QUILLET

Membres en exercice : 9

Après acceptation du dernier procès-verbal, l'ordre du jour a été étudié comme suit :

1- Vote du Compte Administratif 2007 :

Alexandre Quillet informe le Conseil que la Commission des Finances, composée de lui-même, Serge Morel et Benoît Morellet, s'est réunie le lundi 18 février pour étudier minutieusement les Comptes à partir du Grand Livre.

Madame le Maire présente le détail du compte administratif qui s'équilibre de la façon suivante :

Section de fonctionnement :

Dépenses	168 591.24 €
Recettes	223 201.31 €
Excédent	54 610.07 €

Section d'investissement :

Dépenses	187 486.90 €
Recettes	160 602.58 €
Déficit	26 884.32 €

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Alexandre QUILLET, membre de la Commission des Finances, approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif de l'année 2007.

Affectation des résultats :

Madame le Maire rappelle qu'il convient d'affecter les résultats de l'exercice 2007 au budget prévisionnel de 2008.

Le Conseil Municipal décide d'affecter 26 884.32 € d'excédent de fonctionnement de l'exercice 2007 à la section d'investissement de l'exercice 2008 et de reporter les 27 725.75 € restant de l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2007 à la section de fonctionnement de l'exercice 2008.

Approbation du Compte de Gestion :

Les membres du Conseil, à l'unanimité des membres présents approuvent le compte de gestion 2007 de Monsieur Michel Cordier, Receveur.

2- Acceptation de la programmation par le SIEGE des travaux route de Chauvincourt et impasse des peupliers, demande d'aide sur la réserve parlementaire pour ces travaux et choix du mobilier d'EP :

Madame le maire présente aux membres du Conseil les montants de travaux que le SIEGE a programmé pour les travaux 2008 route de Chauvincourt et impasse des peupliers :

Renforcement de réseau	10869.57 €
Eclairage public	8 361.20 €
Enfouissement du réseau téléphonique	14 046.82 €
+ TVA à rembourser	4 588.63 €

Le Conseil Municipal décide que les sommes nécessaires au renforcement de réseau et à l'éclairage public seront payées au comptant au SIEGE après remise par le Syndicat du tableau récapitulatif du coût et de la participation résultante ; le Conseil s'engage à inscrire à l'article 20415 au budget prévisionnel 2008 la dépense.

Concernant l'enfouissement du réseau téléphonique, les membres présents du Conseil Municipal décident à l'unanimité que la Commune

- adopte le projet présenté par le SIEGE
- s'engage à remettre l'ouvrage à France Telecom après réception des travaux
- participera au financement au comptant pour 60 % du coût réel HT des travaux après remise par le Syndicat du tableau récapitulatif du coût et de la participation résultante
- remboursera le SIEGE du montant de la TVA qu'il aura avancé après réception des travaux
- inscrira les sommes correspondantes à son budget 2008.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge Madame le Maire de demander une aide exceptionnelle sur sa réserve parlementaire à Monsieur Jean-Luc Miraux pour ces travaux.

Le mobilier d'éclairage public sera choisi lors d'un prochain conseil.

3- Remboursement anticipé de l'emprunt TVA / derniers travaux :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rembourser par anticipation les 10 000 € restant à devoir sur l'emprunt relais TVA souscrit pour les travaux d'aménagement de la rue de la messe et de la rue aux Juifs. Les Conseillers présents engagent la Commune qui inscrira ce remboursement en capital à l'article 1641 du budget prévisionnel 2008.

4- Questions diverses

- ✓ **Mise à disposition gratuite de composteurs individuels par le SYGOM :** Madame le Maire encourage les Conseillers à se faire les porte-paroles du SYGOM pour informer les Gamachois que le SYGOM met gratuitement à disposition des habitants des composteurs individuels ; des formulaires de demande sont disponibles en mairie.
- ✓ **Demande de l'aide de l'Etat pour l'instruction des permis de construire et des certificats d'urbanisme :** Au vu de la complexité de

l'instruction, les Conseillers Municipaux chargent Madame le Maire de faire une demande expresse auprès de Monsieur le Préfet afin que les Services de l'Etat continuent à instruire les demandes d'urbanisme de la Commune.

- ✓ **Travaux prévus par France Telecom pour le renouvellement du réseau filaire et l'installation d'une nouvelle armoire de sous-répartition :** Madame le Maire montre aux Conseillers le type d'armoire qui sera installée sur la place devant l'église en remplacement du bâtiment actuel. France Telecom avance dans son projet ; il lui manque cependant à ce jour une autorisation de passage en souterrain d'une propriétaire aux Thilliers en Vexin.
- ✓ **Fermeture des Etablissements Hedouin :** Madame le Maire informe les Conseillers qu'elle est entrée en relation avec Monsieur Stéphane Minne, gérant de la société de transport Hédouin. Ce dernier lui a confirmé que sa Société ne reprendrait pas d'activité.
- ✓ **Avis de M. Langlois / devis Biard Roy :** Selon M. Langlois, la proposition des Ets Biard Roy d'installer un parafoudre pour protéger la cloche et l'horloge de la foudre qui pourrait se propager par le réseau électrique n'est pas fondée car il évalue le risque comme étant plus qu'improbable du fait que le réseau EDF est enterré. Par ailleurs le paratonnerre protège le clocher en menant le tonnerre à la terre.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures trente.